

Déploiement de la Politique d'intégration du bois dans la construction

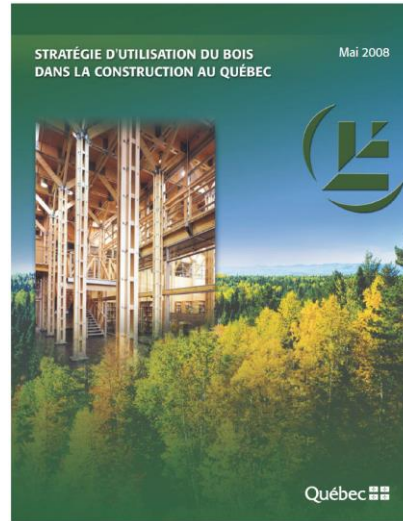
Wassim Kharrat, conseiller en construction bois
Direction du développement et de l'innovation de l'industrie
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

13 octobre 2023

Les initiatives gouvernementales en constructions bois – d’hier à aujourd’hui

2008

Stratégie d’utilisation du bois dans la construction au Québec



2013, 2015 et 2017

Charte du bois



2019

Bilan de la Charte du bois



La Politique d'intégration du bois dans la construction et son plan de mise en œuvre

Politique d'intégration du bois dans la construction

- Annoncée en décembre 2020
- Objectif : Augmenter l'utilisation du bois dans la construction en vue de favoriser le **développement durable** de toutes les régions du Québec et **réduire l'empreinte carbone des bâtiments**.
- 5 axes: Engagement gouvernemental à l'exemplarité, Réglementation, Recherche et innovation, Formation et soutien technique et Rayonnement

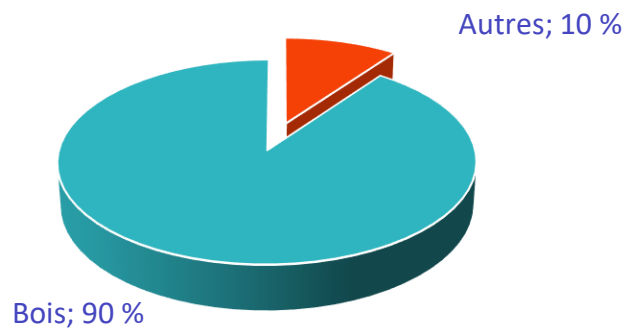
Plan de mise en œuvre 2021-2026

- Diffusé en février 2022
- Des **actions concrètes** (18 mesures) et des investissements de près de **55 M\$** avec pour objectifs :
 - Faciliter **l'intégration optimale** du bois dans les bâtiments et ouvrages de génie civil publics, parapublics et privés du secteur de la construction résidentielle et non résidentielle.
 - Contribuer directement aux objectifs gouvernementaux en matière de **lutte contre les changements climatiques**

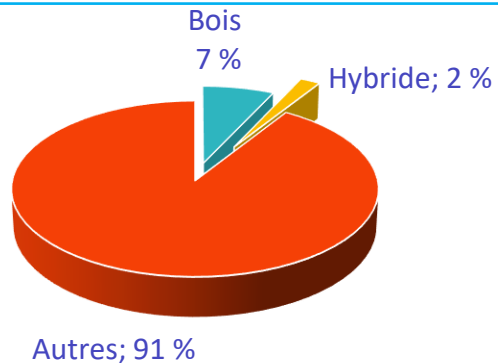


Portée de la Politique d'intégration du bois dans la construction

Résidentielle - unifamiliale

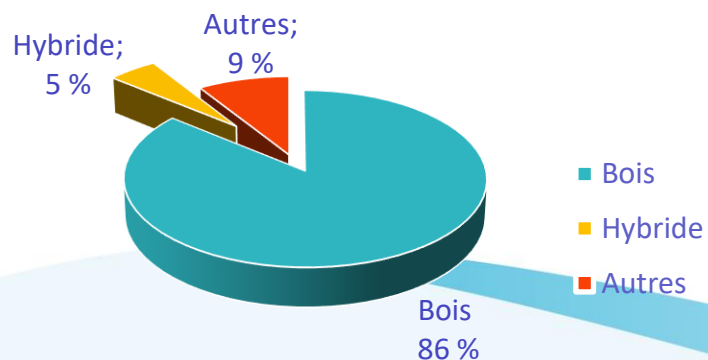


Résidentielle – multifamiliale de 5 et 6 étages

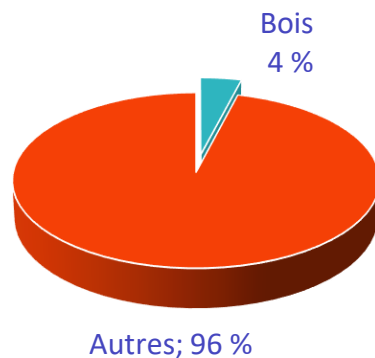


Part de marché cumulative du bois pour les 5 dernières années: **24% au Québec**
80% en Colombie-Britannique

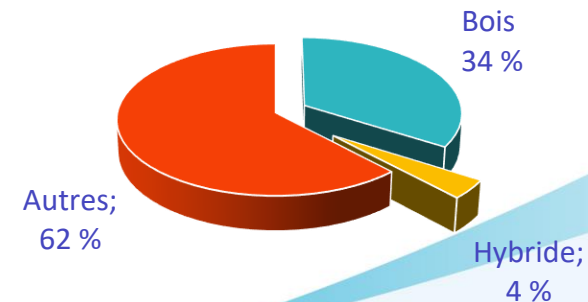
Résidentielle – multifamiliale de 4 étages et moins



Résidentielle – multifamiliale 7 étages et plus



Non résidentielle de 4 étages et moins





Bilan de l'avancement du Plan de mise en œuvre 2021-2026 de la Politique d'intégration du bois dans la construction

Axe 1 : Engagement gouvernemental à l'exemplarité

Indicateurs de reddition de comptes 2021-2026 adoptés par les 15 ministères et organismes membres du Comité interministériel de haut niveau sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois (CIMHN)

Action concrète	Cible 2021-2026	Résultats 2016-2017	Résultats 2021-2022
1- Promotion de l'utilisation du bois dans la construction au sein des ministères et organismes	10 actions par ministère et organisme pour 2021-2026 (2 actions par année) (cible majorée)	< 1 action par ministère et organisme	Moyenne de 1,75 action par ministère et organisme
2- Évaluation de l'utilisation du bois à l'étape d'avant-projet pour tous les projets ayant bénéficié de fonds publics	80 % des projets évalués annuellement	54%	95 %
3- Évaluation des émissions de GES évitées pour les matériaux de structure : - à l'étape d'avant-projet - à la réalisation	25 % des projets évalués annuellement ou projets pilotes - Avant-projet - Réalisation 50% (de 2023 à 2025) et 80% en 2026	NA	47 % à l'étape d'avant-projet 22 % à l'étape de réalisation
4- Réalisations de bâtiments et d'ouvrages de génie civil en bois (structures en bois ou hybrides) financés en tout ou en partie par le gouvernement	80 % des ministères et organismes actifs ayant complété dûment le formulaire annuellement	60%	100 %
5- Atteinte des cibles d'exemplarité gouvernementales	Voir page suivante	NA	Voir page suivante

Rapport annuel 2021-2022 sur l'exemplarité gouvernementale en construction bois

Exercice du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Votre gouvernement

Québec

Rapport annuel sur l'exemplarité gouvernementale diffusé chaque année depuis 2016

Axe 1 : Engagement gouvernemental à l'exemplarité

Des cibles d'exemplarité gouvernementale pour la période 2021-2026

Nombre ou pourcentage par type de bâtiment et d'ouvrage de génie civil à construire au cours de la période 2021-2026	Ministère ou organisme	Cibles minimales 2021-2026	Résultats 2021-2022
90 % des logements communautaires de 4 étages ou moins (environ 185)	SHQ	90% (environ 185)	81% (17 de 21 bâtiments)
20 % des logements communautaires de 5 ou 6 étages (environ 5)	SHQ	20 % (environ 5)	0 %
15 % des logements communautaires de 7 étages ou plus (environ 2)	SHQ	15 % (environ 2)	0 %
10 % des ponts forestiers (environ 25)	MRNF	10 % (environ 25)	0 %
3 établissements d'enseignement supérieur	MES, SQI	3	0
13 nouveaux bâtiments scolaires (4 structures en bois et 9 structures hybrides)	MEQ	13 (4 structures en bois et 9 structures hybrides)	14 (3 structures en bois et 11 structures hybrides)
26 agrandissements de bâtiments scolaires (7 structures en bois et 19 structures hybrides)	MEQ	26 (7 structures en bois et 19 structures hybrides)	21 (8 structures en bois et 13 structures hybrides)
3 maisons des aînés ou CHSLD ou autres bâtiments	MSSS, SQI	3	0
2 autres bâtiments du parc immobilier gouvernemental	Ministères et organismes visés, SQI	2	0

Axe 1 : Engagement gouvernemental à l'exemplarité

Objectif 2 : Documenter la performance carbone des bâtiments publics et parapublics en bois

- Mesure 2.1 Réaliser des évaluations comparatives des émissions de gaz à effet de serre à l'avant-projet et à la réalisation (1 M\$/5 ans)
- Mesure 2.2 Déterminer des seuils maximaux d'émissions de gaz à effet de serre par type de bâtiment et bonifier l'outil Gestimat (2,34 M\$/6 ans)

 Octroi d'une subvention à Cecobois de 950 k\$ de 2022-2023 à 2025-2026 (en cours) :

- + accompagner les ministères et organismes pour réaliser des évaluations comparatives d'émissions de GES
- + déterminer des seuils maximaux par type de bâtiment



Bonification de l'outil Gestimat

- + ajouter des bâtiments type (les écoles et les bâtiments de moyenne à grandes portées)
- + ajouter des matériaux
- + ajouter différents types d'enveloppes



Axe 2 : Réglementation

Objectif 3 : Faire évoluer la réglementation québécoise

- Mesure 3.1 Contribuer à l'intégration du bois dans la réglementation québécoise sur la construction (2,18 M\$/6 ans)

Objectif 4 : Accélérer le processus d'approbation des demandes de mesures équivalentes

- Mesure 4.2 Mettre à jour et rédiger des fiches techniques explicatives sur la construction en bois (1,55 M\$/5 ans)

 Octroi d'une subvention à FPIInnovations de 2,1 M\$ de 2022-2023 à 2025-2026 (en cours) :

- + Réaliser des études, des simulations, des modélisations, des analyses et des essais
- + élaborer des fiches techniques explicatives sur la construction en bois en collaboration avec la RBQ

- Comité consultatif sur la construction bois coprésidé par le MRNF et la RBQ
- Mise à jour du document « Bâtiments de construction massive en bois d'au plus 12 étages – Directives et guide explicatif » (financé par la RBQ et réalisé en collaboration avec FPI)
- Mise à jour du Guide technique pour les bâtiments en bois de grande hauteur au Canada (financé par le MRNF et réalisé par FPI)

Axe 2 : Réglementation

Développement de
fiches techniques



Demandes de
mesures
équivalentes auprès
de la RBQ



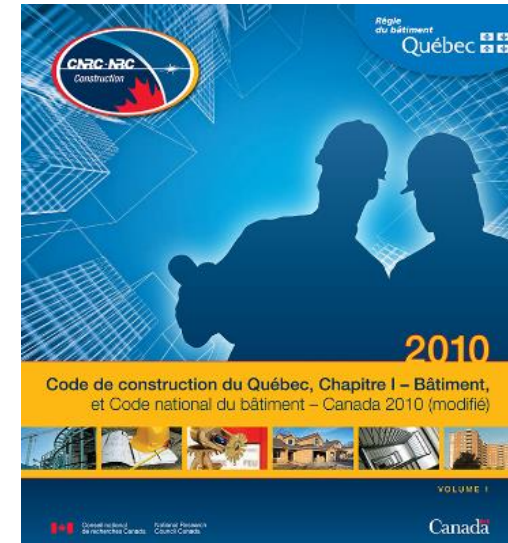
Considération des
fiches lors de la
révision des Codes
de construction



cecobois
Centre d'expertise
sur la construction
commercialisée en bois



Figure 2 : Exemple d'une cage d'escalier en CLT




Axe 3 : Recherche et innovation

Objectif 5 : Soutenir de nouvelles initiatives de recherche et de développement liées à la construction en bois

- Mesure 5.1 Soutenir les initiatives de recherche et développement des universités québécoises et des centres de recherche (3,8 M\$/5 ans)
- Mesure 5.2 Soutenir la recherche appliquée et le transfert technologique sur les produits de construction biosourcés en bois (1 M\$/5 ans)

 Initiative Changements Climatiques, octroi d'une subvention à FPInnovations de 1 M\$ de 2020-2021 à 2022-2023 :

 évaluer la contribution potentielle des produits forestiers à la lutte aux changements climatiques

 Appel de projets de recherche et développement en construction en bois : 7 projets retenus des chercheurs et chercheuses des universités, centres de recherche et CCTT, 3,3M\$/5 ans

 Initiative de recherche NEWBuildS2 (en approbation), 0,5M\$/3 ans

 Programme Innovation Bois et Programme préfabrication en bois : optimisation et automatisation

Axe 4: Formation et soutien technique

Objectif 7 : Améliorer la formation des futurs professionnels et technologues de la construction

- Mesure 7.1 Accroître la présence du matériau bois dans l'enseignement universitaire et collégial (3,05 M\$/3 ans)

 Initiative Apprenons sur les bancs d'école – octroi d'une subvention à Cecobois, 748 k\$ de 2020 à 2024

Objectif 8 : Élargir l'offre de formation continue pour rejoindre une clientèle diversifiée

- Mesure 8.1 Soutenir le développement de nouvelles formations continues (2,3 M\$/6 ans)

 octroi d'une subvention à Cecobois, 1,18 M\$ de 2023 à 2026

Objectif 9 : Diversifier l'offre de soutien technique et les outils

- Mesure 9.1 Supporter la poursuite du soutien technique, le développement d'outils et la collaboration entre professionnels (3,05 M\$/3 ans)

 Octroi d'une subvention à Cecobois de 3,05 M\$ de 2020 à 2024 :

- + poursuivre le soutien technique et la diffusion du savoir faire
- + développer et diffuser des outils et des formations sur la construction en bois
- + réaliser des études techniques et de marché

Axe 5: Rayonnement

Objectif 10 : Accroître le nombre de bâtiments de démonstration en bois

- Mesure 10.1 Mettre en œuvre le Programme d'innovation en construction bois

 Enveloppe de 15,7 M\$/6 ans de 2021 à 2027

+ 15 projets acceptés

+ 7,1 M \$ alloués pour des investissements totaux de plus de 70 M\$

+ 7 projets en cours d'analyse



Hôtel de ville de la municipalité de La Pêche
Volet A: Aide à la conception



Siège social de SmartMill
Volet B: Solutions innovantes pour les constructions en bois

Merci!